

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/96/ 035 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR
DELEGUE DE L'AGENCE POUR LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS ASIATIQUES EN
REPUBLIQUE DE GUINEE (APIAG)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

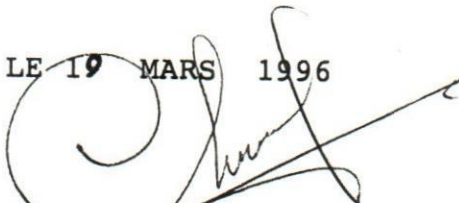
- VU La Loi Fondamentale
- VU L'Ordonnance 030/88 du 15 juin 1988 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des Services Publics ;
- VU La Loi L/93/021/CTRN du 6 mai 1993 portant Cadre Institutionnel des Etablissements Publics à caractère administratif ;
- VU Le Décret D/93/100 du 6 mai 1993 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Etablissements Publics Administratifs (EPA).
- VU Le Décret D/96/029/PRG/SGG du 8 Mars 1996 portant création d'une Agence pour la Promotion des Investissements Asiatiques en République de Guinée,

D E C R E T E,

Article 1er : Monsieur **FASSINE FOFANA**, Ministre des Mines et de la Géologie, est nommé Administrateur Délégué de l'Agence pour la Promotion des Investissements Asiatiques en République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiqué et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 19 MARS 1996


GENERAL LANSANA CONTE

